

Les résultats des élections dans les fonctions publiques : chiffres et commentaires

Un dossier de clés du social

SOMMAIRE

- 1/ Présentation
- 2/ Résultats globaux des comités techniques
- 3/ Fonction publique d'Etat
- 4/ Fonction publique d'Etat, résultats par ministères
- 5/ Fonction publique hospitalière
- 6/ Fonction publique territoriale
- 7/ Elections de l'Education nationale
- 8/ Elections de La Poste
- 9/ Elections France Telecom

1/ PRESENTATION

Les élections professionnelles dans les Fonctions publiques

Nous présentons le tableau de l'ensemble des résultats des élections professionnelles aux comités techniques dans les trois fonctions publiques. Si pour la fonction publique d'Etat et la fonction publique hospitalière des élections ont été organisées lors du dernier trimestre 2011, les élections de la fonction publique territoriale sont celles qui datent de 2008.

Il est bon que l'on puisse disposer de cette lecture complète de l'état de la représentativité dans les fonctions publiques. Car il faut encore de la patience pour avoir les résultats du secteur privé en 2013 ...

Un pourcentage de votants faible

Le pourcentage de votants est faible, plus faible que dans les élections aux C.E. du secteur privé, avec une participation de seulement la moitié du corps électoral en 2011. La chute est importante et inattendue de 10 points par rapport aux élections CAP précédentes. Des syndicats mettent en cause les conditions d'organisation des élections et en particulier du vote électronique. C'est une hypothèse à vérifier : un sondage représentatif auprès d'un échantillon du corps électoral serait certainement utile. S'il s'avérait que ce n'était pas le cas, cette dégradation de la participation devrait poser question aux organisations syndicales des fonctions publiques : moindre intérêt des salariés pour ce type d'instance ? Changement de corps électoral ? Diminution du professionnalisme des militants syndicaux dans la campagne électorale ? Moindre investissement des adhérents ?

Trois confédérations réunissent plus de 60% des voix

Deuxième fait marquant : En dehors de l'Education nationale, -place-forte de la FSU et de l'UNSA, le résultat de ces consultations montre que trois organisations syndicales - CGT, CFDT et FO -, dominent la représentation des agents, car elles rassemblent sur le reste des fonctions publiques 70% des voix, 63% sur la totalité des trois Fonctions Publiques. Le choix s'est donc davantage porté sur les plus importantes des confédérations syndicales qui regroupent secteur public et secteur privé. De plus – et la comparaison avec le résultat des CAP de 2007-2009 est instructive – ces trois confédérations progressent et gagnent ensemble 6,2 points aux dépens des autres organisations, dont aucune n'atteint les 10 %. Seules l'UNSA et la FSU autour du seuil de 8 %, résistent grâce à la particularité de l'Education nationale ; Solidaires n'atteint pas 7%, et toutes les autres (notamment la CFTC et la CGC) sont marginalisées.

Des conséquences timides en terme de simplification du paysage syndical

Mais les conséquences, notamment en matière de moyens, sont atténuées dans la Fonction Publique. Ainsi la CGC avec seulement 5,2 % dans la Fonction publique d'Etat conserve un siège au Conseil supérieur de la Fonction publique d'Etat.

Si les critères de représentativité en vigueur dans le secteur privé (10 % au niveau local, 8 % dans la branche et au niveau national) avaient été retenus pour le secteur public, les effets en seraient beaucoup plus sévères. Rappelons en effet que dans la Fonction Publique, en matière de négociation, toute organisation qui a un siège dans l'instance CTP de compétence conserve le pouvoir de négociation. Il faudra donc analyser de près la répartition des sièges à tous les niveaux de CTP pour apprécier la réalité des évolutions et l'impact sur le dialogue social dans les fonctions publiques.

La composition du prochain Conseil commun de la Fonction publique -30 sièges - s'établit ainsi : CGT (9 sièges), CFDT (6 sièges), FO (6 sièges), UNSA (3 sièges), FSU (2 sièges), Solidaires (2 sièges), CFTC (1 siège), CGC (1 siège). La FA-FPT (fédération autonome de la Fonction publique territoriale) et le Syndicat national des cadres hospitaliers-syndicat des managers publics de la santé conserveront, au titre des mesures transitoires, chacune un siège jusqu'au prochain renouvellement.

2/ RESULTATS GLOBAUX DES COMITES TECHNIQUES

Tableau 1. Résultats globaux des Comités Techniques						
Fonction publique d'Etat			Fonction publique territoriale		Fonction publique hospitalière	
suffrages exprimés en oct. 2011			suffrages exprimés en nov. 2008		suffrages exprimés en oct. 2011	
	nombre	%	chiffres	%	chiffres	%
Inscrits	2 274 040		1 641 328		1 005 673	
votants	1 205 241	53,0	977 753	59,6	512 893	51,0
total	1 160 481		926 380		493 150	
CGT	183 541	15,8	304 714	32,9	165 728	33,6
CFDT	169 009	14,6	205 469	22,2	120 255	24,4
FO	192 802	16,6	163 399	17,6	112 337	22,8
UNSA	162 224	14,0	54 376	5,9	21 045	4,3
FSU	183 800	15,8	28 563	3,1		
Solidaires	100 086	8,6	27 528	3,0	43 677	8,9
FGAF et divers	63 792	5,5	87 546	9,5	13 664	2,8
CFTC	44 866	3,9	42 947	4,6	14 362	2,9
CGC	60 361	5,2	11 839	1,3	2 082	0,4

3/ FONCTION PUBLIQUE D'ETAT FO ravit la première place à la FSU

	Election	CT 2011	CAP 2008
Inscrits	2 274 040		
Votants	1 205 241	53 %	
Exprimés	1 160 481		1 257 946
FO	192 802	16,6 %	15,4 %
FSU	183 800	15,8 %	20,6 %
CGT	183 541	15,8 %	15,2 %
CFDT	169 009	14,6 %	11,3 %
UNSA	162 224	14 %	14,6 %
Solidaires	100 086	8,6 %	9,6 %
FGAF et divers	63 792	5,5 %	6,5 %
CGC	60 361	5,2 %	4,6 %
CFTC	44 866	3,9 %	2,2 %

Avec un taux de participation de 53 %, en recul de près de 10 points, les suffrages exprimés le 20 octobre 2011 sont inférieurs à ceux des CAP de janvier 2008. Cinq organisations rassemblent ensemble 77 % des voix, avec un pourcentage qui évolue entre 14 et 16,6 %, soit entre 160 000 voix et 190 000 voix. Le tir est groupé. Les trois confédérations ouvrières demeurent au total minoritaires (47 %), la FSU et l'UNSA regroupant à elles deux 30 %.

Par rapport aux précédents résultats, pas de grands bouleversements, entraînés par le vote des non-titulaires et les modifications de périmètres, même si la CFDT et la CFTC tirent profit du vote de l'enseignement privé. La FSU paye la moindre participation dans l'Education nationale qui lui fait perdre 5 %. Elle est dépassée par FO avec 16,6 % (+ 1,2 %), suivie par la CGT (15,8 %, + 0,6 %), la CFDT (14,6 %, + 3,3%) et l'UNSA (14 %, - 0,6 %).

Chacune de ces organisations s'appuie sur des positions fortes dans certains secteurs : par exemple, la FSU dans l'Éducation Nationale, la CGT dans les CTM de la Culture, de l'Écologie, des Finances et de l'Économie-Finances-Emploi, la CFDT aux Affaires étrangères, à la Défense, dans les services du Premier Ministre et dans l'enseignement privé, l'UNSA dans les Affaires sociales, la Justice et l'Éducation nationale, FO au ministère de l'Intérieur, à la Défense, à l'Écologie.

Sont à la barre symbolique des 8 % ou au dessous, Solidaires (8,6 %, -1,5 %), la CGC (5,3%, + 1,3%), la CFTC (3,8 %, +1,6 %). Les autres petites listes regroupent au total 5,6 % des voix.

Répartition des 20 sièges au Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat : FO (4), FSU (4), CGT (3), CFDT (3), UNSA (3), Solidaires (2), CGC (1). Remarquons que la CGC disposant d'un siège – avec 5 % des voix – participera aux négociations. La CFTC - normalement éliminée - conservera à titre transitoire un siège supplémentaire durant ce mandat jusqu'en 2014.

4/ FONCTION PUBLIQUE D'ETAT : Résultats par ministères

La Fonction publique d'Etat : la représentativité par Comité technique ministériel

en pourcentage des exprimés - chiffres arrondis.

CTM	Suffr.expr.	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FGAF + divers	FO	FSU	Solidaires	UNSA	nombre de syndicats à 8% et plus sur le total
Education Nationale	349 339	10%	1%		6%	5%	10%	41%	6%	21%	4
Finances	131 413	14%	4%	3%	29%	2%	19%	4%	21%	4%	4
Intérieur	131 206	6%	1%	31%	3%	5%	42%			12%	3
La Poste	99 095	18%	4%	3%	29	2%	18%		23%	3%	4
Ens.Supér. et Rech.	79 519	17%		2%	22%	5%	7%	20%	4%	23%	4
Enseignement privé	78 957	34%	28%	1%	6%	27%	1%		3%		3
Ecologie	55 886	16%	2%	2%	29%	3%	24%	6%	5%	14%	4
Défense	51 315	23%	6%	8%	21%		27%			15%	5
France Télécom	51 285	19%	7%	4%	28%		14%		24%	4%	4
Justice	44 405	7%	2%	2%	20%	11%	19%	7%	2%	30%	4
Agriculture	32 150	12%	2%	3%	13%	3%	18%	25%	9%	15%	6
Santé	15 784	18%		1%	23%	3%	11%	5%	5%	34%	4
Culture	12 969	16%	5%	3%	39%	1%	7%	8%	15%	5%	4
Affaires Etrangères	12 878	29%	3%		10%	6%	5%	24%	2%	21%	4
Travail	7 863	16%	2%		27%		9%	14%	14%	17%	5
Caisse des Dépôts	2 403	26%		3%	23%		6%	8%		33%	3
Serv. Premier Ministre	2 196	35%			7%	32%	8%			17%	3
Cour des Comptes	902	32%			35%		33%				3
Conseil d'Etat	506				16%		16%			69%	3
Légion d'honneur	251	31%				10%				59%	3
Conseil écon. et social	127	18%		16%	18%		22%	10%		16%	6
Total	1 160 481	15%	4%	5%	16%	6%	17%	16%	9%	14%	6

Commentaires

Sont en rouge les organisations arrivées en premier dans chaque CTM, en vert celles qui atteignent les 8 %, soit le chiffre minimum de représentativité dans les branches et au niveau national dans le secteur privé, obtenu par agrégation des résultats des élections aux comités d'entreprise.

On aurait pu s'attendre à ce que dans la Fonction publique, il en soit de même. Il n'en est rien : l'électeur vote parallèlement pour chaque CT dont il relève : local, départemental, académique, national. Comme les moyens dévolus en matière de droit syndical sont dans la Fonction publique en rapport à la fois avec le nombre de voix et le nombre de sièges obtenus, il n'y a aucune raison pour que la dispersion des organisations se réduise vraiment. Il suffit d'être capable de construire une liste nationale pour le plus de CTM et d'organisme public possibles, afin de tenter de recueillir des sièges. La répartition des sièges par CTM n'a pas été encore publiée.

Certains ont avancé que l'abstention avait progressé dans la Fonction publique d'Etat de manière importante. En fait il convient de nuancer : sur les 92 CT concernés, 10 % seulement d'entre eux, représentant 55 % des inscrits ont un taux de participation inférieur à 50 %. Bien plus, parmi eux, la grande masse est constituée par l'Education nationale, l'enseignement supérieur et la recherche. Si on regarde la tranche de participation 51 %- 66 %, on constate qu'elle concerne 24 CT, soit en gros 10 % des inscrits : là encore, l'enseignement (écoles, enseignement agricole, enseignement privé, enseignement à l'étranger) et la culture. Partout ailleurs, on a des taux de participation entre 67 % et 100 %, donc tout à fait satisfaisants.

5/ FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

Dans la fonction publique hospitalière, 80 % des suffrages aux trois grandes confédérations.

Scrutin d'octobre/novembre 2011	chiffres	%
inscrits	1005673	
votants	512893	51,0
exprimés	493 150	
CGT	165728	33,6
CFDT	120255	24,4
FO	112337	22,8
UNSA	21045	4,3
FSU		
Solidaires	43677	8,9
FGAF et divers	13664	2,8
CFTC	14362	2,9
CGC	2082	0,4

Près d'un million de salariés étaient appelés à voter. Le taux de participation est en baisse sensible de 7 %, à 51 %. La CGT progresse en tête à 33,6 % (+2 points), suivie de la CFDT (24,4 %, stable), de FO (22,8 %, + 0,7 point). Les trois confédérations rassemblent plus de 80 % des suffrages.

Toutes les autres organisations sont en baisse : SUD avec 8,9 % (- 0,2 point), l'UNSA avec 4,3% (- 0,3 point), CFTC avec 2,9 (-1 point), CGC avec 0,4 % (- 0,1 point), SMPS avec 0,4 % (-0,5 point) et CNI avec 0,6 % (-0,4 point).

On ne connaît pas encore la répartition des sièges au Conseil supérieur de la Fonction hospitalière qui déterminera la représentativité au titre de la capacité de négociateur.

6/ FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Il n'y a pas eu d'élections en 2011, car les précédentes se sont déroulées en 2008.

Dans la fonction publique territoriale, les élections professionnelles de novembre 2008, avec 926 380 suffrages exprimés (59,6 % de participation, soit 2 points de plus qu'en 2001) avaient mis en tête la CGT (32,9 %), suivie de la CFDT (22,2 %), puis de FO (17,6 %). Ces trois confédérations regroupent donc 73 % des suffrages exprimés contre 78,5 % en 2001 : si la CGT progressait de près de 2 points par rapport à 2001, la CFDT en perdait près de 6 et FO 2.

Il est vrai qu'il y avait concurrence de plus de huit autres types de listes : FA-FPT (7 %), UNSA (5,9 %), CFTC (4,6 %), SUD (3 %), FSU (3,1 %), CGC (1,3 %), SAFPT (0,8 %), Divers (1,6 %).

7/ ELECTIONS DE L'EDUCATION NATIONALE

Les élections , dont les résultats servent de base au calcul de la représentativité, sont celles des comités techniques qui suivent les questions d'organisation, de gestion des effectifs, de politique indemnitaire, de formation, d'hygiène et de sécurité, etc. Un million de salariés dont 860 000 enseignants, étaient concernés. Le fait majeur est la baisse importante de la participation par rapport aux élections de 2008 (38,5 % au lieu de 61,3 %), peut-être due aux modalités de vote (vote électronique notamment), plus probablement à l'état de crise de ce milieu professionnel.

Quoiqu'il en soit, la FSU demeure en tête (40,6 % contre 41,9 % au précédent scrutin - 7 sièges sur 15 sièges). L'organisation majoritaire perd ainsi 1, 3 points.

La FSU est suivie de l'UNSA en progrès (20,7 % contre 19 %, 4 sièges au CTM), puis de FO (10,1 %, + 2,8 points) qui dépasse de très peu la CFDT (10 %, + 1,5 point), avec chacune un siège. La CGT avec 6, 5 % et Solidaires avec 5, 8% ont chacune aussi un siège, grâce à la mansuétude des pouvoirs publics dans la définition des règles de représentation.

Toutes ces organisations sont donc les interlocuteurs de toute négociation. Les autres organisations (CGC , CFTC, SNALC, etc) perdent leur représentativité au CTM ; l'union de circonstance du SNALC et de la CFTC débouche sur une perte de 2,3 point à 4,7%. Ce qui simplifie un peu un paysage syndical particulièrement éclaté. La progression de FO est liée à son alliance avec le SNETAA, syndicat dominant de l'enseignement technique, anciennement FSU.

Dans le second degré, le SNES et le SNALC progressent de trois points, signe de conservatisme du milieu. Dans le premier degré, la CFDT perd encore un peu de terrain, ce qui la marginalise. Elle est sérieusement menacée par FO. L'UNSA renforce ses positions et est dominante chez les personnels de direction et l'inspection.

Ces résultats conforteront-ils la constitution d'un axe UNSA-CFDT, aux orientations réformistes proches, dont le poids représenterait le tiers du secteur ? Ils montrent en tous cas que la grande majorité des enseignants demeurent partisans d'un syndicalisme autonome propre à leur profession, le total des organisations confédérées FO, CGT et CFDT étant très minoritaire (26,6 %).

8/ ELECTIONS DE LA POSTE

Recul de la CGT, qui demeure la première organisation devant SUD, progression de FO et de la CFDT

Inscrits	Votants	Exprimés	
239 973	183 300	169 631	
Participation	76,36 %		
Organisation syndicale	Voix	Pourcentage	Comparaison avec 2007
CGT	49 31	29,33 %	- 3,46
SUD	37 724	22,25 %	+ 0,28
FO	30 809	18,17 %	+ 1,47
CFDT	30 761	18,14 %	+ 1,08
CFE-CGC/UNSA	9 718	5,73 %	- 0,61
CFTC	7 993	4,71 %	- 0,43
CNT	2795	1,65 %	+ 1,65

Le taux de participation est en baisse de 5 points : 76 % contre 81 % en 2007. La CGT perd plus de 3% en quatre ans : un peu plus de 29 % contre près de 33 %. En 1994, elle faisait 40 % des voix. Numéro 2 : SUD qui se maintient à 22 %. Troisièmes ex-aequo : FO qui passe à plus de 18% (+ 1,5), au coude à coude avec la CFDT (+ 1 %). La CGC alliée à l'UNSA et la CFTC s'érodent à 5-6 %. La CNT (confédération nationale du travail, anarchiste) rassemble 1,6 %. Les voix des fonctionnaires (54 % du personnel) seront agrégées dans la totalisation des voix de la Fonction publique.

La répartition des 15 sièges au comité technique national est la suivante pour les quatre ans à venir : CGT (4), SUD (3), FO (3), CFDT (3), CGC-UNSA (1), CFTC (1).

A remarquer qu'avec 4,76 % la CFTC obtient un siège.

9/ ELECTIONS DE FRANCE TELECOM

Fort recul de la CGT et de SUD, stabilité de la CFDT, progression de l'UNSA et de FO.

Inscrits	Votants	Exprimés	
104 316	76 871	75 294	
Participation	73,69 %		
Organisation syndicale	Voix	Pourcentage	Comparaison avec janvier 2009
CGT	17 118	22,7 %	- 3,7
CFDT	16 454	21,8 %	- 0,2
SUD	14 010	18,6 %	- 3,9
CFE-CGC/UNSA	11 102	14,7 %	+ 5
FO	10 555	14 %	+ 2
CFTC	5 868	7,8 %	+ 1
STC	187	0,2 %	

Après la crise sociale, marquée par le suicide de plusieurs salariés, le remplacement comme dirigeant de Didier Lombard par Stéphane Richard, et les accords signés depuis son arrivée, cette élection de représentativité concernant les comités d'établissement était attendue. Elle se déroulait en même temps que celle des délégués du personnel et des représentants des personnels fonctionnaires dans les commissions administratives paritaires.

Avec un taux de participation élevé à 74 %, analogue à celui de janvier 2009, ces élections renforcent les organisations qui ont signé le plus d'accords depuis septembre 2009. La CGT, malgré une perte de près de 4 points, conserve sa première place, serrée de près par la CFDT, stable, qui ravit ainsi la seconde place à SUD, perdant elle aussi 4 points. La progression de l'alliance CGC-UNSA est importante (5 points), suivie par FO (2 points). Cinq organisations sont en état de participer aux négociations puisqu'elles dépassent 10 % des suffrages exprimés ; la CFTC, en revanche, perd cette capacité. La CFDT conserve la première place chez les cadres sur l'ensemble de l'entreprise.